

Frais annuels de scolarité

Les frais mentionnés ci-dessous sont à la charge de l'étudiant. Ils le sont à titre indicatif et sous réserve de modifications.

Habituellement, les frais annuels sont facturés au début de l'année scolaire. Etat au mois de septembre 2023.

ASA – Aide en soins et accompagnement

1^{ère} année

Ouvrages et matériel	CHF	250.-
Activités extrascolaires ¹	CHF	50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF	50.-
Ordinateur portable (800.- à 1'200.-) ⁶	CHF	1'200.-
Total	CHF	1'550.-

2^e année

Activités extrascolaires ¹	CHF	50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF	50.-
Total	CHF	100.-

ASE – Assistant-e socio-éducatif-ve

1^{ère} année

	Profil-stages ou dual	Maturité intégrée
Ouvrages et matériel	CHF 480.-	CHF 620.-
Activités extrascolaires ¹	CHF 50.-	CHF 50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF 100.-	CHF 100.-
Ordinateur portable (800.- à 1'200.-) ⁶	CHF 1'200.-	CHF 1'200.-
Total	CHF 1'830.-	CHF 1'970.-

2^e année

	Profil-stages ou dual	Maturité intégrée
Ouvrages et matériel	-	-
Activités extrascolaires ¹	CHF 50.-	CHF 50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF 100.-	CHF 100.-
Acompte voyage d'études de 3e année	CHF 350.-	CHF 350.-
Total	CHF 500.-	CHF 500.-

3^e année

	Profil-stages ou dual	Maturité intégrée
Ouvrages et matériel	-	CHF 50.-
Activités extrascolaires ¹	CHF 50.-	CHF 50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF 50.-	CHF 100.-
Solde voyage d'études ³	CHF 150.-	CHF 150.-
Total	CHF 250.-	CHF 350.-

ASSC – Assistant-e en soins et santé communautaire

1^{ère} année

	Profil-stages	Dual	Matu intégrée profil-stages	Matu intégrée Dual
Ouvrages et matériel	CHF 550.-	CHF 460.-	CHF 670.-	CHF 600.-
Activités extrascolaires ¹	CHF 50.-	CHF 50.-	CHF 50.-	CHF 50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-
Tenue de soins ⁵	CHF 150.-	Selon institution	CHF 150.-	Selon institution
Ordinateur portable (800.- à 1'200.-) ⁶	CHF 1'200.-	CHF 1'200.-	CHF 1'200.-	CHF 1'200.-
Total	CHF 2'050.-	CHF 1'810.-	CHF 2'170.-	CHF 1'950.-

2^e année

	Profil-stages	Dual	Matu intégrée profil-stages	Matu intégrée Dual
Ouvrages et matériel	CHF 10.-	-	CHF 10.-	-
Activités extrascolaires ¹	CHF 50.-	CHF 50.-	CHF 50.-	CHF 50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-
Acompte voyage d'études de 3e année	CHF 350.-	CHF 350.-	CHF 350.-	CHF 350.-
Total	CHF 510.-	CHF 500.-	CHF 510.-	CHF 500.-

3^e année

	Profil-stages	Dual	Matu intégrée profil-stages	Matu intégrée Dual
Ouvrages et matériel	-	-	CHF 50.-	CHF 50.-
Activités extrascolaires ¹	CHF 50.-	CHF 50.-	CHF 50.-	CHF 50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF 50.-	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 100.-
Solde Voyage d'études ³	CHF 150.-	CHF 150.-	CHF 150.-	CHF 150.-
Total	CHF 250.-	CHF 250.-	CHF 350.-	CHF 350.-

ASSC – formation raccourcie

2^e année

Ouvrages et matériel	CHF 500.-
Activités extrascolaires ¹	CHF 50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF 100.-
Ordinateur portable (800.- à 1'200.-) ⁶	CHF 1'200.-
Total	CHF 1'850.-

3^e année

Activités extrascolaires ¹	CHF 50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF 75.-
Total	CHF 125.-

MPS-post CFC

Taxe d'inscription (facturée avant le début de la formation)	CHF	150.-
Ouvrages et matériel	CHF	150.-
Activités extrascolaires ¹	CHF	50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF	100.-
Voyage d'études	CHF	500.-
Ordinateur portable (800.- à 1'200.-) ⁶	CHF	1'200.-
Total	CHF	2'150.-

IES – Infirmier-ère ES

1^{ère} année


Taxes d'écolage ⁴	CHF	1'500.-
Ouvrages et matériel	CHF	400.-
Tenue de soins ⁵	CHF	150.-
Activités extrascolaires ¹	CHF	50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF	100.-
Ordinateur portable (800.- à 1'200.-) ⁶	CHF	1'200.-
Total	CHF	3'400.-

2^e année

Taxes d'écolage ⁴	CHF	1'500.-
Activités extrascolaires ¹	CHF	50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF	100.-
Total	CHF	1'650.-

3^e année

Taxes d'écolage ⁴	CHF	1'500.-
Activités extrascolaires ¹	CHF	50.-
Frais pour le matériel scolaire général ²	CHF	100.-
Taxe d'examen	CHF	300.-
Inscription du diplôme dans le registre des professions de la santé GesReg	CHF	130.-
Total	CHF	2'080.-



¹ Un forfait de CHF 50.- de base est demandé pour l'organisation d'activités extrascolaires. Le montant est mis à jour à chaque début d'année scolaire et le solde remboursé à la fin de la formation s'il est supérieur à CHF 20.-.

² Dans les écoles professionnelles du canton de Berne, les frais pour le matériel scolaire général s'élèvent à 25 francs par demi-journée hebdomadaire, un plafond forfaitaire par année scolaire étant fixé à 100 francs. Les élèves ayant une dispense de culture générale bénéficient d'une réduction de CHF 25.-.

Les frais pour le matériel scolaire général couvrent notamment : les photocopies pour les cours et les examens distribuées par les enseignantes (y c. le solde de copies personnelles) / les cartes d'élève, badges / le matériel pédagogique dans le sens de consommables / les licences non spécifiques au métier, p. ex. pour la recherche (Getabstract, LinkedIn Learning, Brockhaus, Keystone, etc.)

³ Un acompte pour le voyage d'études est perçu lors du deuxième semestre de 2^e année. Le solde final est facturé après le voyage d'études, selon le coût réel, en principe CHF 150.- environ.

⁴ La taxe d'écolage est facturée en deux fois, après chaque début de semestre.

⁵ La tenue de soins, composée généralement d'une tunique, d'un pantalon et de chaussures, est à acquérir par l'élève selon les consignes données.

⁶ Dans le cadre des classes BYOD, l'élève doit disposer d'un ordinateur personnel selon les configurations minimales requises : détails transmis par courrier avec les informations de la rentrée.

Salaire

L'élève suivant une formation profil-stages ou formation plein temps au ceff SANTÉ-SOCIAL perçoit un salaire.

- **Selon les obligations légales, des charges sociales sont déduites mensuellement du montant brut. Ainsi le montant versé subit les imputations suivantes :**

AVS : 5.3 % | AC : 1.1%

Comme tout autre salaire, celui de l'élève profil-stages ou plein temps du ceff SANTÉ-SOCIAL doit être déclaré aux impôts. Merci de vous référer à l'organisme compétent de votre canton pour toute question.